

EPRD dans les établissements sociaux et médico-sociaux/handicap & protection enfance

Contexte

Un changement de paradigme attend les établissements des secteurs sociaux et médico-sociaux au 1er janvier 2017.

L'article 58 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement définit les contours d'un pilotage par les ressources et non plus par dépenses avec la mise en place d'un nouveau documentaire budgétaire : l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (ERPD).

Ce changement intervient dans un contexte de forte évolution des finances des EHPAD avec la réforme des forfaits soins et dépendance, de la tarification de l'hébergement et la mise en place du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Mieux former, c'est impliquer les directeurs et le personnel concerné dans la construction de leurs propres référentiels, face à cette réforme.

Fin validité : décembre 2021

Objectifs

- Comprendre les composantes de la réforme de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux
- Savoir passer d'une logique de dépenses à une logique de recettes
- Définition et illustrations des principaux outils d'analyse financière
- Comprendre les implications de la source de financement dans les établissements médico-sociaux
- Savoir articuler entre l'ERPD, le CPOM et le PGFP
- Elaborer un ERPD
- Revue en groupe des ERPD
- Savoir optimiser la négociation avec les autorités

Renseignements complémentaires

formation spécifique, mobilisable par les établissements des secteurs du handicap et de la protection de l'enfance

Programme

JOUR 1

- Les nouvelles compétences à acquérir par les participants
- Définition et dimension financière d'E.P.R.D
- L'architecture et le contenu de l'E.P.R.D
- Comprendre la logique de l'EPRD et en mesurer les incidences sur la gestion financière et budgétaire d'un établissement
- Maîtriser les indicateurs de bonne gestion en lien avec la CAF
- Établir les soldes intermédiaires de gestion à la suite du compte de résultat

JOUR 2

- Maîtriser les principes généraux du CPOM
- Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et le PGFP
- CAS PRATIQUE : ELABORER UN EPRD

INTERSESSION : construction de son propre EPRD + collecte des besoins pour la troisième journée

JOUR 3

- Les éléments clés dans la relation avec la tutelle
- Savoir argumenter pour présenter son projet d'investissement
- Les points de vigilance
- Attendus d'un établissement présentant des difficultés financières
- Intégrer les nouveaux tarifs et leurs calculs
- Décrets CE et arrêté en attente de parution
- Le principe d'un EPRD dit «GLOBAL».
- La disparition des sections tarifaires dans l'EPRD

Public

Directeurs(trices) et personnels administratifs concernés

Exercice

2019

Code de formation

F.PAYANTE

Nature

AFC

Organisé par

EMS - EUROPE MANAGEMENT SANTE

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences